

**2026/015****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	26	33
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 33 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENAUT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Stéphane GROS – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Stéphane GROS, ordonnateur, a administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la Communauté de Communes Terres de Bresse en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du Budget 2025,

Communauté de Communes Terres de Bresse – Budget Principal

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	2 868 679,75 €	7 067 475,42 €	9 936 155,17 €
Dépenses 2025	3 485 151,39 €	7 278 462,94 €	10 763 614,33 €
Résultat 2025	- 616 471,64 €	- 210 987,52 €	- 827 459,16 €
Résultat antérieur 2024	2 691 469,01 €	1 991 818,50 €	4 683 287,51 €
Solde d'exécution	2 074 997,37 €	1 780 830,98 €	3 855 828,35 €
Solde des RAR	- 2 005 071,00 €		- 2 005 071,00 €
Résultat d'ensemble	69 926,37 €	1 780 830,98 €	1 850 757,35 €

Communauté de Communes Terres de Bresse – Budget annexe ZA Bois Bernoux Cuisery

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	231 813,83 €	252 581,98 €	484 395,81 €
Dépenses 2025	252 581,98 €	252 581,98 €	505 163,96 €
Résultat 2025	- 20 768,15 €	0,00 €	- 20 768,15 €
Résultat antérieur 2024	- 52 082,75 €	- 14 894,85 €	- 66 977,60 €
Solde d'exécution	- 72 850,90 €	- 14 894,85 €	- 87 745,75 €
Solde des RAR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'ensemble	- 72 850,90 €	- 14 894,85 €	- 87 745,75 €

Communauté de Communes Terres de Bresse – Budget annexe ZA Ouroux St Germain

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	53 588,48 €	53 588,48 €	107 176,96 €
Dépenses 2025	53 588,48 €	53 588,48 €	107 176,96 €
Résultat 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur 2024	33 091,71 €	-45 019,24 €	-11 927,53 €
Solde d'exécution	33 091,71 €	- 45 019,24 €	- 11 927,53 €
Solde des RAR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'ensemble	33 091,71 €	- 45 019,24 €	- 11 927,53 €

Communauté de Communes Terres de Bresse – Budget annexe ZA Romenay

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	0 €	0 €	0 €
Dépenses 2025	0 €	0 €	0 €
Résultat 2025	0 €	0 €	0 €
Résultat antérieur 2024	0 €	0 €	0 €
Solde d'exécution	0 €	0 €	0 €
Solde des RAR	0 €	0 €	0 €
Résultat d'ensemble	0 €	0 €	0 €

Monsieur GROS, Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse sur l'exercice 2025, se retire de la salle.

Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Vice-Président
et après en avoir délibéré,

- **FIXE** comme présentés ci-dessus, les résultats des différentes sections budgétaires.
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à votre examen.
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane GROS



Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2025 pour un montant de **1 780 830,98 €** en fonctionnement et **2 074 997,37 €** en investissement.

**Le Conseil Communautaire ouï
 l'exposé de M. le Président
 et après en avoir délibéré,**

- **REPORTE 2 074 997,37** euros en recettes à la section d'investissement 2026.
- **REPORTE 1 780 830,98** euros en recettes à la section de fonctionnement 2026.
- **PREND ACTE** du solde de Restes à réaliser d'un montant de – **2 005 071,00** euros.
- **INSCRIT** au Budget Primitif 2026 : **2 074 997,37 euros** au compte 001 en recettes d'investissement et **1 780 830,98 euros** au compte 002 en recettes de fonctionnement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents,
 Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
 Stéphane GROS

Communauté de Communes
 Terres de Bresse
 Rue Wachenheim
 71290 CUISERY
 Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Date de la convocation
13/02/2026

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Date d'affichage
13/02/2026

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ZA DU BOIS BERNOUX CUISERY

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2025 pour un montant de **-14 894,85 €** en fonctionnement et – **72 850,90 €** en investissement.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **REPORTE -14 894,85 euros** à la section de fonctionnement 2026.
- **REPORTE – 72 850,90 euros** à la section d'investissement 2026.
- **INSCRIT** au Budget Primitif 2026 : **72 850,90 euros** au compte 001 en dépenses d'investissement et **14 894,85 euros** au compte 002 en dépenses de fonctionnement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENAUT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ZA OIROUX/SAINT GERMAIN DU PLAIN

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2025 pour un montant de **-45 019,24 €** en fonctionnement et **33 091,71 €** en investissement.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **REPORTE -45 019,24 euros** à la section de fonctionnement 2026.
- **REPORTE 33 091,71 euros** à la section d'investissement 2026.
- **INSCRIT** au Budget Primitif 2026 : **33 091,71 euros** au compte 001 en recettes d'investissement et **45 019,24 euros** au compte 002 en dépenses de fonctionnement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ZA ROMENAY

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'aucune écriture n'est passée sur le budget annexe ZA Romenay.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** qu'aucune écriture n'est passée sur le budget annexe ZA Romenay au cours de l'exercice 2025.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Date de la convocation
13/02/2026

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Date d'affichage
13/02/2026

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : PARTICIPATIONS 2026

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que les participations suivantes ont été sollicitées ou vous sont proposées :

	Montants 2025	Propositions 2026
ADIL	5 320,00 €	5 320,00 €
AMSL	1 599,83 €	1 621,95 €
Bresse initiative	36 337,60 €	36 648,00 €
Mission locale	11 500,00 €	11 500,00 €
Mission d'Information Professionnelle	0,00 €	11 500,00 €
SMBB (dév local et aménagement)	60 865,48 €	61 385,40 €
ATD	4 637,20 €	4 674,20 €
R3S / CPTS Tournugeois	30,00 €	30,00 €
Casques bleus	2 000,00 €	2 000,00 €
Initiative 71	2 000,00 €	2 000,00 €
Ecomusée	11 150,00 €	11 150,00 €
SMBB (tourisme)	77 217,40 €	77 877,00 €
Chemin de Cluny	400,00 €	600,00 €
EPTB fonctionnement	10 172,00 €	10 922,00 €
EPTB investissement	4 739,00 €	4 838,00 €
Syndicat Noue et Tenarre	31 371,23 €	31 375,00 €
Syndicat biefs région de Cuisery	30 978,00 €	23 877,00 €
EPAGE Seille GEMAPI obligatoire	69 188,00 €	69 351,00 €
EPAGE Seille GEMAPI facultatif	2 838,00 €	2 854,00 €
Fédération chasse Ragondins	4 628,60 €	5 000,00 €
Croix Rouge Saône et Loire	1 000,00 €	4 000,00 €

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** de verser les montants de participations listées ci-dessus pour l'année 2026.
- **DIT** que ces montants votés font l'objet d'une inscription au B.P 2026.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Président informe que les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales n'ont pas encore été transmis du fait du vote tardif de la Loi de Finances.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu des résultats 2025, Monsieur le Président propose de maintenir le taux des taxes.

En conséquence, Monsieur le Président propose de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 4.96%
- Taxe foncière sur le bâti : 3.34%
- Taxe foncière sur le non bâti : 10.96%
- Cotisation foncière des entreprises : 20.63%

Vu les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

**Le Conseil Communautaire ouï
 l'exposé de M. le Président
 et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 4.96%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.34%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.96%
- Cotisation foncière des entreprises : 20.63%

- **CHARGE** le Président :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 1 (I. BAJARD) Pour : 33 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes Terres de Bresse ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et particulièrement celles de l'article 1530 bis ;

Vu la délibération n°2025/024 du 5 juin 2025 instituant la Taxe GEMAPI ;

Le produit de cette taxe est arrêté chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A du Code général des impôts dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Sous réserve du respect du plafond fixé, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges résultant de l'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **ARRETE** le produit de la taxe GEMAPI à 147 025 € pour l'année 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 PRINCIPAL ET ANNEXES

Après présentation des éléments financiers du Budget Primitif général en détail, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour l'exercice 2026,

Après présentation des éléments financiers du Budget Primitif annexe ZA du Bois Bernoux Cuisery en détail, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement pour l'exercice 2026,

Après présentation des éléments financiers du Budget Primitif annexe ZA Ouroux/St Germain du Plain en détail, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement pour l'exercice 2026,

Après présentation des éléments financiers du Budget Primitif annexe ZA Romenay en détail, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement pour l'exercice 2026,

Après présentation des éléments financiers du Budget Primitif annexe Assainissement en détail, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement pour l'exercice 2026,

**Le Conseil Communautaire ouï
 l'exposé de M. le Président
 et après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le Budget Primitif principal 2026 de la CC Terres de Bresse s'équilibrant à 8 357 188 € pour la section de fonctionnement et à 9 260 820 € pour la section d'investissement.
- **ADOpte** le Budget Primitif annexe Za du Bois Bernoux Cuisery 2026 s'équilibrant à 661 037 € pour la section de fonctionnement et 718 993 € pour la section d'investissement.
- **ADOpte** le Budget Primitif annexe Za Ouroux/St Germain 2026 s'équilibrant à 638 619 € pour la section de fonctionnement et 593 599 € pour la section d'investissement.
- **ADOpte** le Budget Primitif annexe Za Romenay 2026 s'équilibrant à 225 010 € pour la section de fonctionnement et 225 010 € pour la section d'investissement.

- **ADOpte** le Budget Primitif annexe Assainissement 2026 s'équilibrant de fonctionnement et 2 439 150 € pour la section d'investissement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE NON-BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse ;

Vu les statuts de la régie autonome « Assainissement collectif » ;

Considérant que le budget annexe assainissement est doté de la seule autonomie financière, ayant pour conséquence l'individualisation de la trésorerie ;

Considérant que les avances de trésorerie du budget principal à ses budgets annexes dotés de la seule autonomie financière sont des opérations non budgétaires ;

Conformément à l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, des avances de trésorerie peuvent être consenties par la Communauté de communes à sa régie lorsque les besoins sont réels. Le recours à cette disposition apparaît comme favorable pour la bonne gestion financière de la régie autonome compte tenu des difficultés de trésorerie qui pourraient survenir pour procéder au mandatement :

- Des dépenses obligatoires notamment des frais de personnel et des annuités d'emprunt,
- Des dépenses d'investissement liées aux projets de travaux et d'équipement,
- Des variations des recettes de la régie au cours de l'exercice comptable.

Monsieur le Président propose d'autoriser une avance de trésorerie remboursable non budgétaire à la régie autonome « Assainissement collectif » lorsque cela s'avérera nécessaire et selon les modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : 0%
- Décaissements/encaissements : au fil de l'année en fonction des besoins et de la capacité de la régie à rembourser
- Conditions de tirages : au fur et à mesure, sur la base d'un état estimatif des dépenses de la régie faisant apparaître le besoin de trésorerie, sous réserve que la Communauté de Communes Terres de Bresse dispose de suffisamment de fonds pour assurer son propre fonctionnement
- Modalités du remboursement en cours d'exercice, dès que le prévisionnel de trésorerie de la régie est suffisant pour couvrir un remboursement total ou partiel, et, en tout état de cause, le remboursement intégral de l'avance infra annuelle devra être effectif au plus tard au 31 décembre de l'exercice de son attribution

- Montant maximal d'avance remboursable : 1 000 000 €

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** l'avance de trésorerie remboursable non-budgétaire du budget principal au budget annexe assainissement.
- **PRECISE** que l'avance remboursable de trésorerie du budget principal au budget annexe pourra être versée pour permettre d'honorer les factures de ce budget assainissement, dans la limite de 1 000 000€.
- **APPROUVE** les modalités d'avance de trésorerie suivantes :
 - Taux d'intérêt : 0%
 - Décaissements/encaissements : au fil de l'année en fonction des besoins et de la capacité de la régie à rembourser
 - Conditions de tirages : au fur et à mesure, sur la base d'un état estimatif des dépenses de la régie faisant apparaître le besoin de trésorerie, sous réserve que la Communauté de Communes Terres de Bresse dispose de suffisamment de fonds pour assurer son propre fonctionnement
 - Modalités du remboursement en cours d'exercice, dès que le prévisionnel de trésorerie de la régie est suffisant pour couvrir un remboursement total ou partiel, et, en tout état de cause, le remboursement intégral de l'avance infra annuelle devra être effectif au plus tard au 31 décembre de l'exercice de son attribution.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : JUSTIFICATION D'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUX DE L'ABERGEMENT DE CUISERY DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°4 DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE BRESSE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCTB, approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 30 mai 2024,

Stéphane VIVIER rappelle que le PLUi Terres de Bresse a été approuvé le 30 mai 2024. Depuis, ce dernier fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution afin de permettre une meilleure adaptabilité des règles d'urbanisme applicables.

L'objectif poursuivi par la mise en place de la procédure de modification de droit commun n°4 concerne l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX de l'Abergement de Cuisery (zone destinée à être urbanisée à long terme pour des activités économiques). Cette ouverture à l'urbanisation est prévue afin de poursuivre la mise en œuvre du projet politique retranscrit au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est menée conformément à l'article L.153-38 du code de l'urbanisme selon lequel « lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture à l'urbanisation au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ».

Stéphane VIVIER expose que l'ouverture à l'urbanisation de cette zone 2AUX permet de confirmer et de renforcer le projet porté par le PADD en proposant une réponse aux ambitions de développement économiques.

L'utilité de l'ouverture à l'urbanisation s'appuie sur une démarche d'analyse, conformément à la législation en vigueur, des potentiels fonciers du développement territorial encore inexploités au sein des tissus existants avant d'ouvrir à l'urbanisation des zones 2AU.

L'ouverture de zones destinées à l'accueil de nouvelles entreprises est notamment justifiée au regard des objectifs fixés au sein du PLUi de la Communauté de communes Terres de Bresse. Afin de tendre vers l'atteinte

des objectifs de développement économique que la collectivité s'est fixés, cela nécessite des zones à l'urbanisation.

La réponse aux besoins en matière d'accueil des entreprises passe donc par des objectifs quantitatifs mais également qualitatifs en termes de localisation (notamment de proximité avec les centralités et les axes de mobilité, les zones d'habitat et les zones de services à la population), d'aménagement global et d'accès.

La méthodologie utilisée est la suivante : **Identification des zones déjà urbanisées et des zones à urbaniser**

L'identification des zones d'activités économiques existantes va montrer ci-après qu'elles sont déjà en quasi-totalité urbanisées, sans réelle capacité de recevoir de nouvelles activités. Elles ont été classées dans le règlement graphique du PLUi Terres de Bresse en zone UX et UXc. Les zones 2AUX sont exclues de l'analyse, dans la mesure où elles ne sont pas directement constructibles à ce stade.

Le PLUi Terres de Bresse a identifié et classé en zones UX (et UXc pour Ouroux sur Saône) les 8 secteurs suivants :

1. CUISERY – ZA DU BOIS BERNOUX
2. CUISERY – ZA DES PLATIERES
3. CUISERY – ZA ALIZE LOGISTIC
4. OUROUX-SUR-SAÔNE – ZA LE PRANET
5. SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN – ZA DES VERNES
6. SIMANDRE – ZA SUD SIMANDRE
7. ROMENAY – ZA LES BENOITS
8. MONTPOINT-EN-BRESSE – ZA SUD, NORD ET EST

Chacun a fait l'objet d'une analyse, dans le cadre d'une étude réalisée par le cabinet « Fair[e] ici » (annexée à la présente délibération), permettant de conclure que seuls quelques espaces en dents creuses peuvent potentiellement être urbanisés à horizon 2035 mais la constructibilité de ces derniers est souvent freinée par le phénomène de rétention foncière (entreprises endogènes se réservant la possibilité de conserver des terrains pour d'éventuelles extensions).

Ce potentiel limite grandement la collectivité pour concrétiser les ambitions de développement portés par le PLUi.

Par ailleurs, lors de la procédure d'élaboration du PLUi (approuvé le 30 mai 2025), il a été déterminé 4 nouveaux secteurs, sur des grands ensembles fonciers, afin de créer ou étendre des zones d'activité économique :

1. CUISERY – BOIS BERNOUX 6HA en zone UX
2. OUROUX-SUR-SAÔNE – LE PRANET 4.5 HA en zone 2 AUXc
3. ROMENAY – LES VAUVRILS 2.7 HA en zone AUX
4. L'ABERGEMENT DE CUISERY – EX SITE AGRIVAL 2.5 HA en zone 2AUX

La présente délibération vise à justifier l'ouverture du foncier à l'urbanisation pour la zone 2AUX de l'ABERGEMENT DE CUISERY (Carte ci-dessous), du fait de l'impossibilité immédiate de répondre aux sollicitations des porteurs de projets sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse et plus particulièrement dans le secteur Sud du territoire. La singularité de cette future zone d'activité réside dans le fait que la maîtrise foncière est assurée par un opérateur privé, tandis que les 3 autres zones sont, ou seront, propriétés de la collectivité, donc d'intérêt communautaire.

Cet opérateur privé a acquis un tènement comprenant des anciens bâtiments d'exploitation agricole, de surfaces et volumes relativement importants. Afin d'éviter que ces derniers deviennent des friches, la collectivité a souhaité classer les parcelles sur lesquelles ils sont implantés, en zonage UX, afin de permettre leur réaménagement, ou éventuellement la possibilité de redécouper les surfaces pour s'adapter. Et de classer en 2 AUX le reste du foncier, en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation sur la priorité au réemploi des bâtiments existants.

Cette opération permet à la fois d'éviter la création de friches bâtementaires et permettra, dès que le foncier sera ouvert à l'urbanisation, de créer une offre de constructibilité pour de l'activité. En ce sens, elle est une opportunité, permettant de compléter l'offre sur le territoire, en proposant une réactivité que la collectivité n'a pas. Il s'agit là d'une offre à court/moyen termes sur deux types de « produits » : bâtiments et foncier.

La collectivité aura néanmoins 2 points de vigilance :

- Ne pas permettre l'implantation d'activités de commerce ou de service sous peine de faire de la concurrence au centre bourg ou à la zone du Bois Bernoux à proximité.
- Traiter la problématique de l'assainissement des eaux usées.



Sur les 3 autres zones de Cuisery, Romenay et Ouroux sur Saône, une analyse selon 3 critères : volet foncier, volet réglementaire, volet aménagement, a permis de planifier une disponibilité et une commercialisation de lots à bâtir à différentes échéances.

En effet, à Ouroux sur Saône, (carte ci-dessous) il s'agit de créer un espace pour une offre spécifiquement adaptée au phénomène de résidentialisation, qui entre en cohérence avec le développement de la zone actuelle, située en face de la zone projetée, plutôt tournée vers le commerce et le service.

Ainsi, il a été imaginé de développer à Ouroux une offre typée services/ tertiaire et une offre intégrée type village artisans sur une superficie d'environ 4,5 hectares.

Le PLUi localise la zone à l'Ouest de la zone actuelle de façon à créer l'entrée en face de celle existante. Il prévoit aussi d'utiliser la façade le long de la route (paysagement à prévoir) puisque le type d'offre prévue pourrait avoir intérêt à utiliser cette visibilité.

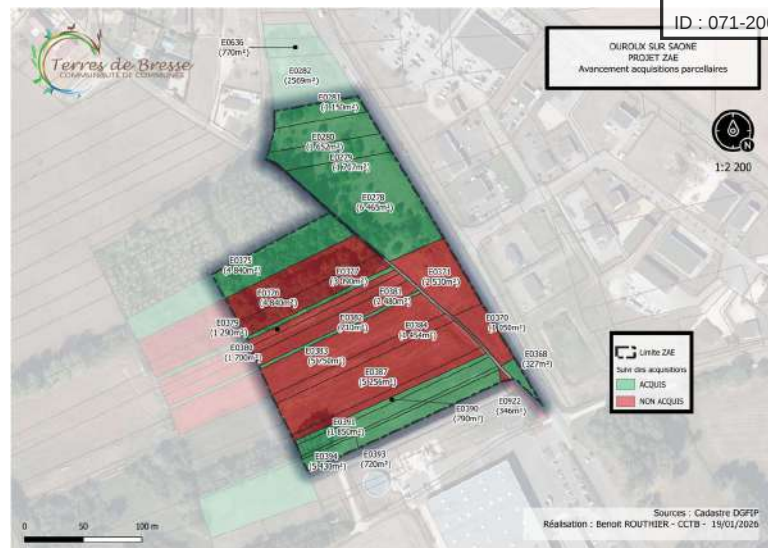
Toutefois, le parcellaire fragmenté rend l'acquisition des terrains longue et ardue. La prise en compte de l'aspect sécuritaire sur l'entrée de la future zone nécessitera également une étude de maîtrise d'œuvre pour aboutir vraisemblablement la création d'un rondpoint, ce qui laisse augurer une opération d'aménagement à long terme (5 à 7 ans).

ZA à Ouroux-sur-Saône

Volet foncier

Volet
réglementaire

Volet
Aménagement



A Romenay, (carte ci-dessous) le foncier appartient à la commune mais va être acquis prochainement par la Communauté de Communes. Le tènement a été grevé d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qu'il faudra mettre en œuvre afin de rendre des lots commercialisables. Cette zone est envisagée afin de mieux répartir l'offre en petites parcelles pour l'artisanat sur le territoire et, surtout, avec une meilleure visibilité. Il est prévu de créer à Romenay une offre de « petits terrains » le long de la RD. Le développement porte ici sur environ 2,7 hectares.

Il présente l'intérêt d'équilibrer le développement territorial en proposant des solutions au sud du territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse, et d'être facilement accessibles depuis la RD, constituant un « effet vitrine » fort.

L'opération d'aménagement est planifiée à moyen terme : 3 à 4 ans

ZA à Romenay





A Cuisery, (carte ci-dessous) le foncier appartient à la Communauté de Communes Terres de Bresse et il est ouvert à l'urbanisation (zone UX). Cependant, eu égard la surface concernée (supérieure à 5 HA) l'opération d'aménagement est soumise à une étude d'impact environnemental. C'est pourquoi la planification de l'opération d'aménagement est également envisagée à moyen terme, 2 à 3 ans.

Le scénario propose de réserver les 6 hectares de terrains de façon à pouvoir répondre à des demandes portant sur des superficies de 3 à 4 hectares d'un seul tenant.

Il s'agit là d'une offre spécifique, de type réserve foncière destinée à des grands projets industriels. Elle se positionne à moyen terme puisqu'il faut :

- Lever les contraintes d'aménagements
- Etre prêt à répondre à une demande et aux aménagements spécifiques qu'elle pourra entraîner.

Extension de la ZA du Bois Bernoux à Cuisery



L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX de l'Abergement de Cuisery permet terme aux sollicitations des entreprises endogènes et exogènes ayant des vellités de développement sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse. Ce que la collectivité n'est pas en mesure de réaliser avant, au minimum, 2 à 3 ans, compte tenu des éléments précédemment démontrés.

Par ailleurs, compte tenu de sa localisation proche de la RD, ainsi que de l'existence de bâtiments dévolus à des activités industrielles, le secteur est desservi par les réseaux d'eau et électricité. La collectivité, dans le cadre de sa compétence, sera vigilante sur l'aspect « assainissement », dans la mesure où les terrains ne sont pas situés dans un périmètre de zonage d'assainissement collectif.

Enfin, il est à souligner que la totalité des bâtiments présents sur la zone sont désormais occupés par des activités telles que : terrains sportifs indoor de types padel, tennis, futsal, entrepôts frigorifiques, société de transport, traiteur, etc...L'objectif de réemploi et de requalification du site est donc pleinement atteint.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX de l'Abergement de Cuisery, justifiée au regard des faibles capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J.-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES AIDES AUX TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS REPONDANT AU PROGRAMME « MA PRIME ADAPT' » - M. ou Mme COULON

Vu la délibération n°2025/039 du 25 septembre 2025 mentionnant l'aide de la Communauté de Communes Terres de Bresse complémentaire aux aides de l'Etat dans le cadre du programme « Ma Prime Rénov' » pour une rénovation d'ampleur et « Ma Prime Adapt' »,

Vu la délibération n°2026/010 du 29 janvier 2026 venant modifier le règlement d'intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien répondant aux programmes « Ma Prime Rénov' » et « Ma Prime Adapt' » - Précisions sur les pièces du dossier et annexes attendues,

Monsieur Galopin rappelle que l'Etat et l'ANAH ont mis en place le programme « Ma Prime Rénov' » en 2020 qui s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique qui remplissent les conditions d'éligibilité de l'ANAH et le programme « Ma Prime Adapt' » en 2024 qui s'adresse aux propriétaires occupants et locataires souhaitant adapter leur logement.

Monsieur Galopin rappelle que les primes de l'intercommunalité sont accordées en complément de la subvention de l'ANAH « Ma Prime Rénov' » et/ou « Ma Prime Adapt' ».

- Une subvention de 300 € peut être accordée sur la partie ingénierie / AMO, avec un écrêtement à 80 % du montant TTC.
- Une subvention de 3 000 € est accordée sur la partie travaux aux ménages sous conditions de ressources définies par l'ANAH, si les travaux réalisés améliorent la performance énergétique des logements dans le cadre de « Ma Prime Rénov' » pour une rénovation d'ampleur, dans la limite de 80 % HT sur les travaux.
- Une subvention de 1 000 € est accordée sur la partie travaux aux ménages sous conditions de ressources définies par l'ANAH ou aux locataires, si les travaux réalisés permettent d'adapter les logements dans le cadre de « Ma Prime Adapt' », dans la limite de 80 % HT sur les travaux.

Monsieur ou Madame COULON, résidant à titre principale sur la commune de Ménétreuil, a déposé, par l'intermédiaire de son AMO SOLIHA, une demande de subvention à l'ANAH au titre de « Ma Prime Adapt' » pour des travaux d'adaptation de sa salle de bain d'un montant total de 7 048.08 € HT, auquel s'ajoute 1 100 € TTC au titre de l'AMO.

L'ANAH leur a notifié le 24 décembre 2025 une aide « Ma Prime Adapt' » au titre des Travaux Modestes d'un montant de 5 734 € (800 € pour l'AMO prise en charge à hauteur de 100 % sur la base de 800 €, et 4 934 € pour les travaux d'autonomie pris en charge à hauteur de 70%).

Monsieur ou Madame COULON ont par ailleurs obtenu un financement de 430.23 € pour leurs travaux le 08/08/2025 de la part de l'APA.

Au regard du règlement d'intervention de la CC Terres de Bresse, la participation de l'intercommunalité interviendrait en complément de la partie AMO et de la partie travaux.

L'aide réservée à Monsieur ou Madame COULON par la Communauté de communes Terres de Bresse serait au maximum de 80 € sur la partie AMO et de 274,17 € sur la partie travaux, soit 354,17 €. L'aide effectivement versée ne pourra pas dépasser le montant indiqué. Le montant définitif résultera d'un nouveau calcul effectué au vu des documents justificatifs devant accompagner la demande de paiement.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 80 € sur la partie AMO et de 274,17 € sur la partie travaux, soit 354,17 € pour le compte de Monsieur ou Madame COULON de Ménétreuil pour des travaux d'adaptation de sa salle de bain d'un montant de 7 048.08 € HT.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2026/027****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	34
	Pouvoirs : 7	Abstention : 0 Pour : 34 Contre : 0

Date de la convocation
13/02/2026

Date d'affichage
13/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Loisy sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Jean-Michel DESMARD – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULIERE – Alain PHILIPPE – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J-M. DESMARD) – Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre GALLIEN (pouvoir à A. TRONTIN) – Guylaine LE COMTE (pouvoir à S. VIVIER) – Isabelle POROT (pouvoir à A. GAUTHIER)

Absents : Lucette BERNARD – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE – Jean-Pierre GILET – Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Secrétaire de séance : Marie-Line PRABEL

OBJET : DÉTERMINATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire.

Sur proposition de Stéphane GROS, Président,

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** le lieu du prochain Conseil communautaire : Maison du Temps Libre à Cuisery.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25